

Compte Rendu

DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

du vendredi 5 mars 2021 à 17h00

en visioconférence

Par convocation en date du 26 février 2021, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, par visioconférence, le cinq du mois de mars deux mille vingt et un à 17h00.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 7 Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de votants : 7

Communauté des communes de Calvi Balagne						
Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	N° Liste	Délégués Suppléants	Présent
DELPOUX Jean-Louis			x	1	BARTHELEMY Roxane	
GUIDONI Pierre			x	2	ACQUAVIVA François-Xavier	
MARCHETTI François-Marie	visio			3	SUZZONI Étienne	
ROSSI François	Présent			4	BORRI Jean-Marc	
SEITE Jean-Marie	visio			5	CROCE François	
Communauté des communes de l'Île-Rousse Balagne						
BASTIANI Angèle	présent		x	1	MORETTI Jean-Baptiste	
CAPINIELLI Marie-Josèphe	visio			2	COLOMBANI Barthélémy	
CECCALDI Attilius			x	3	MASSIANI Jean-Louis	
MONTI-ROSSI William	visio			4	ACQUAVIVA Stella	
POLI Pierre	Présent			5	BATAILLARD Camille	

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu du 9 février 2021
3. Lancement du marché public relatif aux travaux d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques
4. Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021
5. Questions diverses

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur François ROSSI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Adoption du compte-rendu du comité syndical du 9 février 2021

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 9 février 2021. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le compte-rendu du Comité Syndical du 9 février 2021.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

<http://pays-de-balagne.corsica/paysBalagne.php?control=5>

Lancement du marché public relatif aux travaux d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le PETR du pays de Balagne a fait l'acquisition de 30 bornes de recharges de véhicules électriques dans le cadre de la convention TEPCV. Le marché public de travaux pour l'installation des 30 IRVE doit être lancé. Celui-ci sera composé de 2 tranches :

Tranche ferme :

- Lot 1 : travaux d'implantation des bornes et signalétique horizontale et verticale
- Lot 2 : travaux de raccordement et de mise en service : tout travaux et sujétions permettant le bon fonctionnement des bornes. Constitution du dossier administratif et technique nécessaire à la pose du compteur électrique.

Tranche optionnelle :

- Habillage en pierre

Jean-Marie SEITE souhaite apporter des précisions sur ces 30 IRVE : ce sont 60 prises qui vont être disponibles. Selon l'origine de l'énergie disponible sur le réseau (énergie verte ou fossile), la puissance de charge pourra atteindre 22 KVA, soit une demi-charge en 18 minutes. Sur 30 bornes, 29 sont proches d'un transformateur et 1 nécessite une extension de réseau. Il est indispensable que ce service soit mis en place avant cet été.

Pierre POLI indique que le Syndicat d'Électrification a demandé à avoir la compétence relative à l'exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques dans les communes. Néanmoins, les bornes doivent faire l'objet d'une installation par le PETR très rapidement. Il est important de rendre ce service aux administrés.

François MARCHETTI souhaite que soit intégré dans le Dossier de consultation du marché public une graduation de la notation (comme par exemple : 0 nul ; 10 moyen ; 15 bon ; 20 très bon). Les critères de pondération doivent être définis à l'avance pour permettre une lecture plus simple et sécurisée juridiquement de l'analyse des offres.

Sur la commune de Calvi, un prestataire privé a d'ores et déjà procédé à des installations de bornes de recharge rapide.

Délibération n°2021/005

VU la convention particulière d'appui financier au Territoire à énergie positive pour la croissance verte du Pays de Balagne signée le 12 mai 2016, et notamment son action n°2 « développement de la mobilité électrique »,

VU l'avenant n°3 de la convention TEPCV prolongeant les délais de réalisation des travaux de pose de 30 IRVE jusqu'au 12 septembre 2021.

Le Président rappelle que le PETR du pays de Balagne a fait l'acquisition de 30 bornes de recharges de véhicules électriques auprès de l'entreprise DRIVECO, pour un montant de 133 164 € TTC dans le cadre de la convention TEPCV en 2019. Ces bornes doivent être installées dans les 14 Communes qui en ont fait la demande.

Le Président propose aux membres du comité syndical de lancer un marché de travaux en 2 tranches :

Tranche ferme :

- Lot 1 : travaux d'implantation des bornes et signalétique horizontale et verticale.
- Lot 2 : travaux de raccordement et de mise en service : tous travaux et sujétions permettant le bon fonctionnement des bornes. Constitution du dossier administratif et technique nécessaire à la pose du compteur électrique.

Tranche optionnelle :

- Habillage en pierre

Le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée portant sur ces travaux dès que l'implantation définitive des 4 IRVE sur Calvi aura été précisée.

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le contenu du marché. Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération inscrite au budget.

Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Pierre POLI ouvre le débat d'Orientation Budgétaire 2021 en soulignant que l'année 2020 a été une année particulière liée à la crise sanitaire de la COVID-19. Il expose aux membres du comité une brève présentation du compte administratif 2020 qui ne fera pas l'objet d'un vote ce jour. Celui-ci présente un résultat excédentaire en section d'investissement de 363.936,59 € et

déficitaire en section de fonctionnement de 40.915,70 € qui s'explique par le non paiement des subventions à hauteur de 166 504 €. Le retard pris dans le versement des subventions LEADER en section de fonctionnement n'est plus tolérable. Pour la section d'investissement, le résultat excédentaire comprend l'emprunt de 200.000 €.

Concernant le budget 2021, le Président expose les orientations 2021 sur la base du diaporama présenté en séance.

Il souligne qu'un changement interviendra au 1^{er} mai 2021. La Directrice, Florence PINASCO a demandé sa mutation à la Communauté de Communes de l'Île-Rousse. Il la remercie de son travail de qualité apporté au pays de Balagne depuis de nombreuses années. Il précise néanmoins qu'elle poursuivra le suivi et l'élaboration du SCOT de Balagne, par détachement d'un jour par semaine, jusqu'à la fin du document.

Il estime que le poste doit être impérativement pourvu. Les services de l'état, ont officiellement sollicité le PETR pour signer le CRTE. Ce dispositif pourrait aider au financement d'un poste.

Il continue sa présentation sur la conduite de projet et la section d'investissement. Il indique qu'il va y avoir un report des projets non engagés depuis le dernier BP en date du 3 août 2020. Le nouveau projet 2021 concerne l'étude sur les jardins de Balagne.

Jean-Marie SEITE exprime son inquiétude sur le paiement des subventions pour le fonctionnement et l'animation du GAL pour le programme européen LEADER des années 2016 à 2020. Le retard de paiement dure depuis 5 ans. Il est estimé à plus de 135 000 €.

Il indique que le budget s'équilibre si le paiement de ces subventions interviennent sur cet exercice budgétaire.

François-Marie MARCHETTI intervient pour faire ses remarques sur la forme et sur le fond du document.

Sur la forme : il liste les erreurs à corriger. Il indique que ce document est un mélange de rapport d'activité et de Rapport d'Orientation Budgétaire d'une soixantaine de pages, qui n'apporte pas grand-chose. Le ROB de la CCCB comprend 24 pages pour un budget de 8 millions d'euros. Il souligne le manque d'information sur l'épargne brute, l'épargne disponible, la programmation pluriannuelle des opérations et le BFR (besoin en fonds de roulement) qui avoisinerait la somme de 570 000 €.

Sur le fond : en ce qui concerne le fonctionnement, il rappelle que le CA 2020 présente un déficit de fonctionnement de 54 K€ et un report de 2019 de 14k€. Il déclare que les recettes sont plus qu'incertaines. Le taux de consommation des 2 derniers budgets sont bas. Il attire l'attention sur le fait, que ni le CA ni le BP, ne ressemble à ce qui a été réalisé.

En ce qui concerne l'investissement, les subventions ont toutes été versées et les Communautés de Communes ont abondé à hauteur de 172 000 €.

Il réaffirme son soutien au Pays de Balagne. La Communauté de Communes de Calvi Balagne a inscrit la somme nécessaire à la participation 2021 à son BP 2021. Cependant, il indique que les versements ne seront pas systématiques. Il se dit inquiet sur l'évolution du pays de Balagne.

Il demande à ne pas inclure au BP 2021 les recettes correspondant au subventions de fonctionnement et d'animation du GAL pour les années 2016, 2017 et 2018.

Pierre POLI intervient et assure, après avoir pris contact avec les responsables, que ces 3 subventions vont faire l'objet d'un versement prochainement.

Angèle BASTIANI, souligne que ces subventions ont fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention qui contractualisent ces recettes et indique que le pays de Balagne finance de beaux projets.

François-Marie MARCHETTI doute sur le versement effectif des subventions cette année. Il précise que le débat d'orientation budgétaire porte bien son nom, il s'agit d'un débat, d'une vision politique. Il rappelle qu'il est hors de question de remettre en cause le pays de Balagne, ni son travail.

Pierre POLI souligne que les participations des 2 communautés de communes sont en baisse par rapport à l'année précédente et cela malgré de beaux projets qui vont sortir comme la réalisation de la voie verte.

Il rappelle que le ROB reprend des projets qui ne sont pas nouveaux. Rien n'a été inventé. Tous ont été validés en comité syndical du PETR.

La forme du document va faire l'objet d'une nouvelle rédaction plus concise.

François-Marie MARCHETTI dit qu'il n'est pas contre les projets que le comité syndical a déjà votés.

Pierre POLI prend acte que ce ROB a fait l'objet d'un débat.

François-Marie MARCHETTI souhaite qu'une nouvelle rédaction soit transmise au comité syndical avant de l'envoyer au contrôle de légalité. Ce document est trop long et il doit être reformulé.

Délibération n°2021/006

Vu les articles 5211-36 et 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

CONSIDERANT que le PETR du pays de Balagne contient au moins une commune de plus de 3500 habitants et compte plus de 10 000 habitants ;

Il convient à ce titre d'organiser un débat d'orientations budgétaires, acté par délibération, précédant l'examen du budget primitif.

Le Président propose d'orienter le budget 2021 sur le renforcement de l'action d'ingénierie au service des Communes et la poursuite des actions déjà engagées par le PETR dans le cadre des programmes contractualisés (travaux de la voie verte et installation des IRVE).

Dans cette logique, le projet d'orientation budgétaire 2021 comprend :

1. Fonctionnement général du PETR
2. Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Balagne
3. Signature du Contrat de Relance de la Transition Écologique (CRTE)
4. Signature du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME, basé sur les deux référentiels des programmes Cit'ergie et Économie Circulaire.
5. Poursuite du programme européen Leader 2014-2020
6. Réalisation de l'étude d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines du pays de Balagne
7. Engagement de l'étude d'inventaire et de géo-référencement des ouvrages en pierre sèche

8. Perfectionnement des données du Système d'Information Géographique du pays de Balagne
9. Conduite de l'étude de faisabilité Nave Nostrum relative à la mise en place d'une navette maritime
10. Aménagement de la voie verte entre Bodri (commune de Corbara) et Sainte Restitude (commune de Lumio)
11. Étude technique du tracé de la voie verte pour relier les 2 agglomérations de Calvi et l'Île-Rousse
12. Ré-édition du cahier de recommandation architecturales et paysagères du pays de Balagne
13. Travaux d'implantation des bornes de recharge de véhicules électriques
14. Communication (création du site internet du pays de Balagne et publication du bilan des 10 ans du pays de Balagne)
15. Etude sur les jardins de Balagne

Le Président invite le comité syndical à s'exprimer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé et à délibérer sur les termes de cet exposé, afin de lui permettre de traduire ces orientations et donc d'établir le Budget Primitif correspondant.

LE COMITE,

PREND ACTE des termes du présent rapport constituant le projet d'orientations générales du budget 2021, de sa présentation par Monsieur le Président et de la tenue du débat associé.

ET CHARGE Monsieur le Président d'établir le Budget Primitif du prochain exercice traduisant ces orientations.

Questions diverses

Remplacement du poste de Directeur

Jean-Marie SEITE demande comment va s'organiser le PETR sans directrice au 1^{er} mai 2021 ?

Pierre POLI répond que celle-ci poursuivra la mission de pilotage de l'élaboration du SCOT de Balagne à hauteur d'un jour par semaine.

Le PETR du pays de Balagne va examiner la possibilité de recruter un chef de projet avec le soutien de l'Etat.

Jean-Marie SEITE s'interroge sur qui va signer les documents.

Pierre POLI annonce qu'il sera beaucoup plus présent, dans l'attente de ce recrutement. Il souhaite que ce poste soit remplacé le plus vite possible. Pierre POLI indique qu'il n'y a pas de problème de signature des documents car il n'a pas donné de délégation de signature à la Directrice.

SCOT de Balagne

Le Président rappelle que l'atelier du SCOT du 8 octobre 2020 au complexe sportif de Calvi a été suivi d'un second atelier le 23 novembre 2020.

Il précise que la mission du CEREMA est achevée. L'AUE poursuit son travail, de manière très appliquée et vient de procéder au recrutement d'un agent dédié au SCOT de Balagne.

Le PETR du pays de Balagne a ainsi créé trois commissions de travail comme suit :

1. Armature urbaine et mobilité, habitat, logement et services à la population ;
2. Développement économique, emploi, productions et ressources locales ;
3. Urbanisme, paysages, architecture, risques naturels.

Les 3 et 4 mars 2021, ont eu lieu, une réunion avec le Conseil de Développement, la mise en place du comité technique et une réunion d'explication et de pédagogie autour de la commission n°1 « armature urbaine ».

Le Président affirme qu'il est obligatoire, pour que la partie concertation soit respectueuse de la loi, d'associer le conseil de développement, la population et les associations. Le rythme des réunions sera assez soutenu (en moyenne 3 ateliers / mois).

L'AUE fournit un travail de qualité et ce document est le premier SCoT de Corse. Le Président rappelle aux membres du comité syndical, l'importance d'être présent à ces réunions. Ce document doit être élaboré conjointement.

François-Marie MARCHETTI s'interroge de la lenteur administrative de la signature de la convention AUE/CdC/PETR pour la mise à disposition d'agents de l'AUE pour l'élaboration du SCOT. Il indique qu'associer des techniciens spécialisés en matière d'urbanisme aux commissions est une bonne chose.

Jean-Marie SEITE précise qu'il existe un groupe TEAMS pour le SCOT de Balagne.

Liste des délibérations prises

2021/005	Lancement du marché d'installation des IRVE
2021/006	Débat d'Orientations Budgétaires 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h18

Fait à l'Île-Rousse, le vendredi 26 mars 2021

Le Président,
M. Pierre POLI